

Sécurité de la vieillesse—Loi

Les succès obtenus dans l'État de Floride sont la preuve de l'efficacité de ce système. En outre, il favorise l'application des programmes conçus pour les personnes âgées et influence les hommes politiques. Il est peu probable qu'il y ait une réaction défavorable parce que l'opinion publique est sensibilisée aux problèmes qui se posent pour les vieillards.

Nous avons un bel exemple sous les yeux, le bill C-131. Étant donné que les problèmes propres aux populations âgées sont de mieux en mieux connus, le public sera amené à réexaminer les idées préconçues qui auraient eu pour effet d'affaiblir l'appui que les citoyens pourraient donner aux programmes concernant les personnes du troisième âge.

En Floride, le groupement Silver-Haired Legislature a réussi, entre autres, à faire financer des projets de loi pour les soins aux personnes âgées prévoyant des dépenses de 11.8 millions qui ont été portées par l'Assemblée législative de l'État à 13.2 millions. Le Silver-Haired Legislature a adopté un projet de loi prévoyant le remboursement des frais de lunettes, d'appareils auditifs et de dentiers pour un montant de trois millions qui a été porté à cinq millions par l'Assemblée de l'État. Au Canada, un groupement semblable des personnes âgées pourrait recommander un pouvoir de dépenser, mais c'est probablement tout. Suite aux demandes pressantes du Silver-Haired Legislature, l'Assemblée législative de l'État a prévu 2.5 millions pour le transport des personnes âgées et handicapées. La question de la limitation des frais d'hospitalisation a été étudiée par l'Assemblée de l'État, qui a créé un comité spécial du vieillissement. On a recommandé que des personnes âgées soient nommées membres de conseils consultatifs et des personnes âgées ont alors été nommées pour siéger à au moins cinq conseils de l'État.

Il est plutôt évident que l'expérience de la Floride a été extrêmement bien accueillie par les personnes âgées, le grand public, les comités consultatifs et l'Assemblée législative de l'État. Je demanderais donc que le gouvernement tienne compte de ma proposition, car je suis persuadé qu'une telle organisation pourrait obtenir d'aussi bons résultats au Canada et être d'une valeur inestimable lorsqu'à la Chambre nous débattons d'une question comme le bill C-131, cette mesure, qui, si elle est adoptée, aura des répercussions très importantes sur la vie des personnes âgées au Canada.

• (1230)

Nous venons tout juste de recevoir du gouvernement un document intitulé «De meilleures pensions pour les Canadiens». Voici à peu près ce qui dit la préface:

De nombreux Canadiens croient que le régime de revenus de retraite n'est ni approprié ni juste. Pour répondre aux craintes exprimées, le gouvernement fédéral présente à des fins de discussion et de débat un certain nombre de propositions de réforme. Ces propositions seront renvoyées à un comité parlementaire où toutes les parties intéressées et la population en général auront l'occasion d'exprimer leurs points de vue.

L'établissement d'un Parlement des personnes âgées pourrait être une solution. On lit également dans ce document:

Les consultations doivent être aussi larges et efficaces que possible lors de la révision et de l'amélioration des politiques gouvernementales.

Cela, bien entendu, va dans le sens de la formation d'un Parlement des personnes âgées qui se réunirait, disons une ou

deux fois par année, pour discuter des problèmes qui se posent et présenter des instances au gouvernement.

Les conservateurs ont toujours eu pour politique de préserver le niveau de vie des retraités, monsieur le Président. Ainsi, afin de pouvoir consacrer le temps voulu à l'étude du récent rapport intitulé «De meilleures pensions pour les Canadiens» avant que nous ne commençons à réduire encore plus les pensions de vieillesse, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker), je propose:

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui viennent après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le bill C-131, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse (n° 2), ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

Je crois, monsieur le Président, que cette motion devrait être approuvée par la Chambre.

Le président suppléant (M. Blaker): Afin d'aider la Chambre, la présidence signale que ce délai de six mois est conforme au Règlement.

M. McKenzie: Monsieur le Président, cela termine mes observations.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je ne traite pas souvent de ces sujets à la Chambre, car mon collègue et ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui siège depuis près de 40 ans, a fait des centaines, sinon des milliers, de discours et soulevé maintes questions à propos des pensions de vieillesse. Dans une large mesure, j'estime que je pouvais m'en remettre à lui, mais son état de santé ne lui permet pas de participer à ce débat. C'est pourquoi je vais essayer de vous donner les raisons de notre opposition, comme il l'aurait fait lui-même.

Il est intéressant, et quelque peu symptomatique, que nous discutons et mettions aux voix ce projet de loi aujourd'hui, le lendemain même du dépôt par le gouvernement, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) d'un Livre vert sur les pensions, qui arrive bien tard. Au cours des deux dernières années, il y a eu 15 études importantes sur la réforme des pensions. Elles ont été effectuées par des groupes nommés par le gouvernement fédéral, par certains gouvernements provinciaux, par les syndicats et par les entreprises. Pourtant, nous étudions aujourd'hui un projet de loi qui limitera à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année prochaine les augmentations que recevront les pensionnés de la vieillesse. Pourtant, le Livre vert indique clairement, et le ministre n'a pas été moins clair, que notre système de pensions est loin d'être parfait et que nombre de personnes sont traitées d'une façon misérable.

Dans le communiqué que le ministre a publié hier, lors du dépôt de son Livre vert, on peut lire:

La réforme du système de pensions est importante parce qu'il y a de graves carences au niveau de la portée, de la protection contre l'inflation, de la transférabilité et du traitement des femmes. En conséquence, de nombreux Canadiens subissent une diminution marquée de leur niveau de vie lorsqu'ils prennent leur retraite, leurs revenus de pension étant insuffisants.

Après cette déclaration d'hier, le ministre présente aujourd'hui, un projet de loi qui réduira la protection que les pensionnés avaient contre l'augmentation du coût de la vie.